

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 04 AVRIL 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 29 mars 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	MATHIEU Vincent
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	ARZUL Sophie
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LICOINE Sophie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	PIVETEAU Hubert
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	LARCHER Elodie
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	COLMARD Etienne
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentées (8) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Laëtitia PAVAGEAU	X	Virginie GILBERT
Fabienne MULLINGHAUSEN	X	Cyrille COCQUET
Steve OLLIVIER	X	Sophie MORNIER
Marie-Bénédicte BOUCLIER	X	Jean-Claude MORISSET
Isabelle BLAINEAU	X	Daniel ROUSSEAU
Anne-Sophie MENARD	X	Adeline LACHÉ
Nathalie SECHER	X	Florent LIMOUZIN
Vincent MATHIEU	X	Jean-Martial HAEFFELIN

Était absent excusé (1) : Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Sophie MORNIER

Délibération n°DEL20230404_12

Dotations et subvention aux bibliothèques de proximité au titre de l'année 2023

Monsieur le Maire donne la parole à Mme RINEAU Michelle, adjointe en charge de la Culture qui précise que les bibliothèques municipales sont organisées et financées par les Communes. Elle expose à l'assemblée que le budget global alloué par la commune de Montaignu-Vendée aux 4 bibliothèques municipales (Boufféré, la Guyonnière, St Georges de Montaignu et Saint Hilaire de Loulay) s'élevait en 2022 à 23 463 €, ce qui représentait un montant de 1,50 € par habitant.

Elle rappelle qu'en 2022, les bibliothèques de Boufféré, la Guyonnière et Saint Hilaire de Loulay sont organisées en gestion communale et la bibliothèque de Saint Georges de Montaigu sous la forme d'une gestion associative.

En fonction des chiffres de l'INSEE au 1^{er} janvier 2023 et des préconisations figurant dans la convention d'objectifs passée avec le Département, il est proposé au conseil municipal de maintenir le montant de la dotation par habitant à sa valeur actuelle, soit 1,50 € par habitant, soit :

- Boufféré (3 582 h) : 5 373,00 € (dotation)
- La Guyonnière (2 844 h) : 4 266,00 € (dotation)
- Saint Georges de Montaigu (4 479h) : 6 718,50 € (subvention)
- Saint Hilaire de Loulay (4 965 h) : 7 447,50 € (dotation)

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Vu la présentation faite en conseils délégués des communes déléguées de Boufféré, la Guyonnière, Saint Georges de Montaigu et Saint Hilaire de Loulay en date du 28 mars 2023,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, par 35 voix Pour et 7 Abstentions (*Sophie Arzul, Etienne Colmard, Jean-Martial Haeffelin, Elodie Larcher, Sophie Licoine, Vincent Mathieu, Hubert Piveteau*)

- DÉCIDE de maintenir le montant de la dotation allouée aux bibliothèques de proximité à 1,50 € par habitant,
- APPROUVE le budget alloué à chacune des bibliothèques de proximité tel que présenté ci-dessus représentant un montant global de 23 805,00€,
- AUTORISE Monsieur le Maire à verser la subvention à l'association gestionnaire de la bibliothèque de Saint Georges de Montaigu,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée,

Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
LIMOUZIN
Date de signature : 13/04/2023
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 04 AVRIL 2023
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 29 mars 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (32) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	MATHIEU Vincent
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	ARZUL Sophie
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LICOINE Sophie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	PIVETEAU Hubert
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	LARCHER Elodie
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	COLMARD Etienne
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (7) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Laëtitia PAVAGEAU	X	Virginie GILBERT
Fabienne MULLINGHAUSEN	X	Cyrille COCQUET
Steve OLLIVIER	X	Sophie MORNIER
Marie-Bénédicte BOUCLIER	X	Jean-Claude MORISSET
Isabelle BLAINEAU	X	Daniel ROUSSEAU
Anne-Sophie MENARD	X	Adeline LACHÉ
Nathalie SECHER	X	Florent LIMOUZIN

Étaient absents excusés (4) : Didier BOUTIN, Kilian MOUSSET, Franck SAVARY, Vincent MATHIEU

Secrétaire de séance : Sophie MORNIER

Délibération n°DEL20230404_13

Subventions de fonctionnement aux associations culturelles et sportives au titre de l'année 2023

Messieurs Didier BOUTIN, Franck SAVARY et Vincent MATHIEU ne prennent pas part aux débats et au vote de par leurs fonctions au sein d'associations de Montaignu-Vendée.

Monsieur le Maire donne la parole à M. Eric HERVOUET, Vice-président en charge de la commission Vie locale, culturelle et sportive. Celui-ci présente aux membres du Conseil Municipal, le montant des subventions proposées aux associations sportives en fonction des critères d'attribution préalablement définis par décision n° 2020.09.29-15 du conseil municipal en date du 29 septembre 2020.

S'agissant des autres associations agissant dans le domaine de la Culture, Patrimoine, Environnement, M. HERVOUET précise que les demandes de subventions au titre de l'année 2023 ont été étudiées par communes déléguées.

Associations Montaigu-Vendée - Attribution d'une subvention en 2023

CULTURE - PATRIMOINE	
HEYOKA	1 700,00 €
LOLAYO avec actions spécifiques	1 700,00 €
Théâtre de Gribouille	500,00 €
Familles Rurales danse classique St G	1 760,00 €
Familles rurales danse Modern Jazz St G	2 660,00 €
Familles rurales Musique & Chant St G	2 900,00 €
ATL Pied au plancher	500,00 €
Maines in Rock	1 000,00 €
Atelier théâtre ados (Amicale Ecole Publique St Georges)	500,00 €
Les Equilibristes (art du cirque)	860,00 €
Amis Parcours	500,00 €
MVA	750,00 €
Kela (danse)	800,00 €
Les Arts au soleil	1 000,00 €
Art Sonic	500,00 €
ICROACOA	5 400,00 €
Amicale Philatélique	200,00 €
Les Amis de l'Orgue	400,00 €
Orchestre d'Harmonie du Pays de Montaigu	1 400,00 €
Le Collectif des Possibles	250,00 €
A l'asso des notes	2 450,00 €
TOTAL CULTURE - PATRIMOINE	27 730,00 €
DIVERS	
Cœur de ville	1 650,00 €
Comité de jumelage Montaigu	500,00 €
Comité de jumelage SGDM	750,00 €
Et Vis Danse	200,00 €
Comité des fêtes La Guyonnière	3 200,00 €
Comité des fêtes Boufféré	3 000,00 €
Comité des Fêtes St Hilaire + Loulaython (1an/2)	4 000,00 €
DJUNBOX	2 000,00 €
Comité des fêtes St Georges	4 000,00 €
Amicale des chasseurs Boufféré	200,00 €
Amicale des chasseurs la Guyonnière	200,00 €
Chasse (destruction de nuisibles) - St Georges	200,00 €
TOTAL DIVERS	19 900,00 €
SPORTS	
Sports collectifs	
AS Boufféré Basketball	6 686,25 €
AS Boufféré Football	16 825,09 €
Montaigu-Vendée Boufféré Volley (MVB)	18 917,34 €
Basket Club Loulaysien (BCL)	9 642,16 €
Montaigu-Vendée Football (MVF)	16 725,18 €
Montaigu-Vendée Handball (MVH)	16 765,67 €

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 14 AVR. 2023

ID : 085-200081115-20230404-DEL20230404_13-DE

SLOW

Rugby Club Terres de Montaigu (RCTM)	1 710,00 €
S2GFC	41 131,60 €
SGMVB	20 380,21 €
SPS Basket La Guyonnière	5 729,09 €
TOTAL SPORTS COLLECTIFS	154 512,50 €
Sports Individuels	
AJA Gym	6 194,00 €
ABV Montaigu-Vendée	2 100,00 €
Aïkido Club de Montaigu	300,00 €
AS Boufféré Tennis	765,00 €
Association Vendéenne de Baby-Foot Sportif	250,00 €
Badminton Club Terres de Montaigu (BCTM)	1 950,00 €
Club de Modélisme de Montaigu	500,00 €
Judo Club Terres de Montaigu	3 550,00 €
Karaté Club de Montaigu	1 050,00 €
L'Échiquier Montacutain	500,00 €
Les Archers de la Digue	600,00 €
Les Chamois du Mont-Aigu	1 950,00 €
Montaigu Billard Club	400,00 €
Saint Hilaire de Loulay Tennis de Table	2 200,00 €
Team Muay Thai Montaigu	1 500,00 €
Tennis Club Loulaysien (TCL)	650,00 €
Tennis Club Montaigu (TCM)	3 800,00 €
Vélo Club Montaigu (VCM)	1 941,00 €
TOTAL SPORTS INDIVIDUELS	30 200,00 €
Ecoles de sports	
Génération Guyonnes - multisports	1 120,00 €
École de sports Boufféré	2 100,00 €
Familles Rurales - Sports en herbe	2 000,00 €
Espoir Loulaysien - École de sports	1 880,00 €
TOTAL ECOLES DE SPORTS	7 100,00 €
Autres associations sportives	
Amicale Cyclo Guyonne	250,00 €
Bike Park Montaigu-Vendée (BPMV)	1 000,00 €
Détent Tonic	1 155,00 €
Cyclos Montaigu	100,00 €
Gymnastique Form'Détente Montaigu	500,00 €
Gym Sympa	300,00 €
Qi Gong La voie du calme	150,00 €
TOTAL AUTRES ASSOCIATIONS SPORTIVES	3 455,00 €
Sport scolaire	
AS Collège Jules Ferry	600,00 €
AS Collège Michel Ragon	600,00 €
AS Collège Villebois Mareuil	600,00 €
AS Lycée Jeanne d'Arc	600,00 €
AS Lycée Léonard de Vinci	600,00 €
TOTAL SPORT SCOLAIRE	3 000,00 €
Evénements sportifs	
ABV - Trail de MV	1 000,00 €
Les Runners de la Digue - Trail de Nantes à Montaigu (6ème édition)	4 000,00 €
MVF - Montaigu Futsal Cup	1 000,00 €
AX STG - Championnat d'Europe Autocross	17 000,00 €
Pays Montaigu Basket - tournoi cadets nation	2 000,00 €
Moby Delta Cross - Super Cross SX	1 000,00 €
Mondial Football Montaigu (50ème édition)	18 000,00 €
TOTAL EVENEMENTS SPORTIFS	44 000,00 €

TOTAL SPORT	242 267,59 €
TOTAL des SUBVENTIONS	289 897,59 €

Monsieur HERVOUET rappelle que les demandes de subventions à caractère social seront étudiées par le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Montaigu-Vendée.

Vu l'avis favorable des 5 conseils délégués en date du 28 mars 2023,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, par 33 voix Pour et 6 Abstentions (*Sophie Arzul, Etienne Colmard, Jean-Martial Haeffelin, Elodie Larcher, Sophie Licoine, Hubert Piveteau*),

- APPROUVE l'attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2023 telles que présentées ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à leur versement,
- DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget primitif de la commune – article 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé

Fait à Montaigu-Vendée,

Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
LIMOUZIN
Date de signature : 13/04/2023
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 04 AVRIL 2023
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 29 mars 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (33) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	MATHIEU Vincent
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	ARZUL Sophie
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LICOINE Sophie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	PIVETEAU Hubert
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	LARCHER Elodie
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	COLMARD Etienne
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (8) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Laëtitia PAVAGEAU	X	Virginie GILBERT
Fabienne MULLINGHAUSEN	X	Cyrille COCQUET
Steve OLLIVIER	X	Sophie MORNIER
Marie-Bénédicte BOUCLIER	X	Jean-Claude MORISSET
Isabelle BLAINEAU	X	Daniel ROUSSEAU
Anne-Sophie MENARD	X	Adeline LACHÉ
Nathalie SECHER	X	Florent LIMOUZIN
Vincent MATHIEU	X	Jean-Martial HAEFFELIN

Étaient absents excusés (2) : Kilian MOUSSET, Caroline ROUILLIER

Secrétaire de séance : Sophie MORNIER

Délibération n°DEL20230404_15

**Dérogation au repos dominical des commerces locaux pour l'année 2023 –
 Modification de date**

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015, pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « Loi Macron »,

Vu les articles L 3132-26 et L 3132-27 du Code du Travail,

Monsieur le Maire donne la parole à M. Eric HERVOUET, Vice-président en charge de la commission Vie locale, culturelle et sportive. Il expose à l'assemblée que suite à la délibération 2022.12.13-23 autorisant des dates d'ouverture dominicale, une modification d'une date doit être apportée pour répondre au mieux à l'activité économique des commerçants de fin d'année. En effet, conformément à l'article L3132-26 du Code du Travail, la date peut être modifiée en cours d'année au moins deux mois avant le premier dimanche concerné.

Il rappelle que la dérogation doit être accordée de façon collective par branche de commerce de détail et doit s'appuyer sur des demandes écrites émanant des entreprises. Au-delà de 5 dérogations, l'EPCI compétent doit également donner son avis.

M. HERVOUET propose aux membres du conseil municipal de modifier l'autorisation du dimanche initialement prévue le 10 décembre 2023 en une autorisation d'ouverture dominicale le dimanche 24 décembre 2023.

Les ouvertures de l'année 2023 seront donc les suivantes :

Pour le commerce de détail (hors concessionnaires automobiles) :

- 1er dimanche des soldes d'hiver : 15 janvier 2023
- Dimanche du printemps du livre : 26 mars 2023
- 1er dimanche des soldes d'été : 25 juin 2023
- 2 dimanches avant Noël : 17 et 24 décembre 2023

Pour les concessionnaires automobiles :

- Dimanche 15 janvier 2023,
- Dimanche 12 mars 2023,
- Dimanche 11 juin 2023,
- Dimanche 17 septembre 2023,
- Dimanche 15 octobre 2023.

Le repos hebdomadaire serait ainsi suspendu durant ces journées. Les commerçants concernés devront respecter scrupuleusement les dispositions de l'article L. 3132-27 du Code du Travail en ce qui concerne les droits sociaux des salariés.

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- MODIFIE l'ouverture des commerces de détail en accordant une autorisation d'ouverture dominicale le dimanche 24 décembre 2023 en lieu et place de celle du 10 décembre ; en conséquence, l'ouverture des commerces de détail et des concessionnaires automobiles est autorisée 5 dimanches par an, aux dates susvisées,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les arrêtés subséquents,
- CHARGE Monsieur le Maire d'entreprendre l'ensemble des formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait à Montaigu-Vendée,

Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Signé électroniquement par : Florent Limouzin
Date de signature : 13/04/2023
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 04 AVRIL 2023
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 29 mars 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCHIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	MATHIEU Vincent
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	ARZUL Sophie
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LICOINE Sophie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	PIVETEAU Hubert
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	LARCHER Elodie
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	COLMARD Etienne
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentées (8) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Laëtitia PAVAGEAU	X	Virginie GILBERT
Fabienne MULLINGHAUSEN	X	Cyrille COCQUET
Steve OLLIVIER	X	Sophie MORNIER
Marie-Bénédicte BOUCHIER	X	Jean-Claude MORISSET
Isabelle BLAINEAU	X	Daniel ROUSSEAU
Anne-Sophie MENARD	X	Adeline LACHÉ
Nathalie SECHER	X	Florent LIMOUZIN
Vincent MATHIEU	X	Jean-Martial HAEFFELIN

Était absent excusé (1) : Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Sophie MORNIER

Délibération n°DEL20230404_16

Subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale de Montaignu-Vendée

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Cécilia GRENET, Vice-présidente en charge de la commission Éducation, Famille et Cohésion sociale. Elle expose à l'assemblée qu'il convient d'accorder une subvention au Centre Communal d'Action Sociale pour la partie purement

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 14 AVR. 2023

ID : 085-200081115-20230404-DEL20230404_16-DE



« sociale » de son action telle que le versement aux associations œuvrant dans ce domaine, les secours aux familles, bons alimentaires...Elle propose que la subvention à verser au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'année 2023 soit portée à 50 000 €.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, par 35 voix Pour et 7 Abstentions (*Sophie Arzul, Etienne Colmard, Jean-Martial Haeffelin, Elodie Larcher, Sophie Licoine, Vincent Mathieu, Hubert Piveteau*)

- DONNE son accord pour l'attribution d'une subvention de 50 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Montaigu-Vendée pour l'année 2023,
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer le versement au budget du Centre Communal d'Action Sociale de Montaigu-Vendée,
- DIT que les crédits sont prévus au compte 657362 – Subventions de fonctionnement au CCAS.

Fait à Montaigu-Vendée,

Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 13/04/2023
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 04 AVRIL 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 29 mars 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	MATHIEU Vincent
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	ARZUL Sophie
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LICOINE Sophie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	PIVETEAU Hubert
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	LARCHER Elodie
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	COLMARD Etienne
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentées (8) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Laëtitia PAVAGEAU	X	Virginie GILBERT
Fabienne MULLINGHAUSEN	X	Cyrille COCQUET
Steve OLLIVIER	X	Sophie MORNIER
Marie-Bénédicte BOUCLIER	X	Jean-Claude MORISSET
Isabelle BLAINEAU	X	Daniel ROUSSEAU
Anne-Sophie MENARD	X	Adeline LACHÉ
Nathalie SECHER	X	Florent LIMOUZIN
Vincent MATHIEU	X	Jean-Martial HAEFFELIN

Était absent excusé (1) : Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Sophie MORNIER

Délibération n°DEL20230404_17

Validation de l'Avant-Projet Définitif des aménagements de la Maison des Jeunes – Montaignu et demande de subvention

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;
Vu les articles R. 2162-22 et R. 2162-24 du Code de la Commande Publique ;
Vu l'avis favorable du Conseil Communal de la Commune déléguée de Montaignu en date du 28 mars 2023 ;

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Cécilia Grenet, Vice-présidente en charge de la commission Education, famille et cohésion sociale.

Le projet du nouveau cinéma dans le centre-ville a nécessité la démolition de l'ancienne Maison des Jeunes. La Maison des Jeunes a provisoirement été installée dans la maison des associations du parc Henri Joyau. Un nouveau lieu pérenne à destination des Jeunes doit être trouvé en centralité de la Commune déléguée de Montaigu.

Un local commercial à l'arrière du bureau de Poste a été identifié. Il est mis à la location par La Poste Immobilier. Ce local constitue une opportunité idéale. Il est situé, rue de la Brèche, en pleine centralité et propose une surface importante de 280 m².

Cette grande surface permet d'envisager l'installation d'un équipement complémentaire à la Maison des Jeunes. La destination exacte de ce local à vocation commerciale doit être définie. La Maison des Jeunes devra permettre de recevoir jusqu'à 40 jeunes âgés de 11 à 17 ans selon les mêmes modalités d'ouverture : mercredi après-midi, vendredi en soirée, samedi après-midi et vacances scolaires.

Le local, aujourd'hui une coque vide, doit être aménagé pour recevoir le public spécifique et séparer de façon distincte les deux équipements. Les deux entrées seront proposées au sud, en dehors des flux des usagers de La Poste. L'entrée de la Maison des Jeunes sera accompagnée d'un espace extérieur.

La Maison des Jeunes est composée des espaces suivants :

- Une terrasse extérieure de 40 m²
- Un auvent et terrasse couverte de 47 m²
- Une entrée /accueil de 16 m²
- Un bureau de 12.5 m²
- Un espace central de 65 m²
- Un salon de 13 m²
- Une pièce annexe de 23 m²
- Des sanitaires et une douche de 16 m².

soit une surface totale intérieure au bâtiment de 145,5 m² (hors auvent).

Les travaux à réaliser :

- Aménagement des extérieurs pour réalisation de stationnement vélo, deux-roues moto et d'une place PMR,
- Percement d'une nouvelle entrée à laquelle sera associée un espace extérieur,
- Ouverture et abattage de cloisons existantes
- Un nettoyage des façades et auvent avec mise en peinture,
- Remplacement de menuiseries et portes lorsque nécessaire,
- Création d'une terrasse,
- Création de cloisonnement internes, portes et mise en peinture,
- Changement du faux-plafond,
- Installation d'une cuisine,
- Installation de sol souple,
- Installation de placards,
- Installation de sanitaires, d'une douche et d'un local ménage,
- Création de l'ensemble des réseaux nécessaires au fonctionnement (eaux, électricité, internet).

La ville de Montaigu-Vendée va louer et aménager la Maison des Jeunes. Terres de Montaigu assurera l'équipement en mobilier et son fonctionnement.

Au stade de l'avant-projet définitif, les travaux sont estimés à 255 227,87€ HT- 306 273,45€ TTC frais de maîtrise d'œuvre (Agence ORIGAMI) et techniques (géomètre, bureau de contrôle, CSPS) compris.

TRAVAUX	COÛTS	FINANCEMENT	MONTANT
Démolition - Gros Oeuvre	53 200 € HT		
Menuiseries extérieures	25 100 € HT		
Menuiseries intérieures	26 800 € HT	Montaigu-Vendée	281 273,45 €
Cloisonnements – faux-plafonds	18 300 € HT		
Revêtement de sol souple	8 700 € HT		
Peinture nettoyage	12 700 € HT		
Électricité	30 000 € HT		
Plomberie, chauffage, ventilation	56 000 € HT		
TOTAL PRÉVISIONNEL TRAVAUX	230 800 € HT soit 276 960 € TTC	Subvention CAF	25 000 €
Maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, CSPS	30 273,45 €		
TOTAL GLOBAL	306 273,45 €	TOTAL GLOBAL	306 273,45 €

La Ville de Montaigu-Vendée sollicite une subvention auprès de la CAF pour l'aménagement du local à hauteur de 25 000 €. Dans le cadre de sa politique jeunesse, la CAF accompagne financièrement les projets de locaux permettant d'accueillir des accueils collectifs de mineurs sur le territoire.

Ce montant s'élève à 1 300€ par place existante et 2 300€ par nouvelle place, il est versé en subvention à 40% et en prêt à taux 0 pour le restant. La ville de Montaigu-Vendée sollicite uniquement le versement de la partie subvention.

Le calendrier d'opération prévoit le lancement du marché des entreprises de travaux en avril l'analyse des offres et l'attribution du marché en mai pour un lancement des travaux en juin. La livraison est envisagée pour janvier 2024.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE l'Avant-Projet Définitif pour l'aménagement de la Maison des Jeunes de Montaigu et d'un local,
- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la consultation pour la passation de marché de travaux,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de la CAF une subvention relative aux travaux du futur accueil collectif de mineurs.

Fait à Montaigu-Vendée,

Le Maire,
 Florent LIMOUZIN

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Signé électroniquement par : Florent Limouzin
 Date de signature : 13/04/2023
 Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 04 AVRIL 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 29 mars 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	MATHIEU Vincent
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	ARZUL Sophie
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LICOINE Sophie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	PIVETEAU Hubert
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	LARCHER Elodie
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	COLMARD Etienne
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentées (8) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Laëtitia PAVAGEAU	X	Virginie GILBERT
Fabienne MULLINGHAUSEN	X	Cyrille COCQUET
Steve OLLIVIER	X	Sophie MORNIER
Marie-Bénédicte BOUCLIER	X	Jean-Claude MORISSET
Isabelle BLAINEAU	X	Daniel ROUSSEAU
Anne-Sophie MENARD	X	Adeline LACHÉ
Nathalie SECHER	X	Florent LIMOUZIN
Vincent MATHIEU	X	Jean-Martial HAEFFELIN

Était absent excusé (1) : Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Sophie MORNIER

Délibération n°DEL20230404_18

Subventions aux associations gestionnaires Enfance et Petite Enfance

Vu le Décret n°2001-495 du 06 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques et rendant obligatoires les conventions avec les associations qui reçoivent une subvention supérieure à 23 000 €,

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 14 AVR. 2023

ID : 085-200081115-20230404-DEL20230404_18-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2311-7, relatif à l'attribution de subventions donnant lieu à une délibération distincte du vote du budget,

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Cécilia GRENET, Vice-présidente en charge de la commission Education, famille et cohésion sociale. Elle rappelle que les associations citées ci-dessous concourent à l'action publique en proposant des services et actions en faveur de la petite enfance et de l'enfance sur le territoire.

Le partenariat entre chacune de ces associations avec la commune de Montaigu-Vendée est formalisé par une convention partenariale.

Tels que présentés lors de la commission Enfance-Familles-Cohésion Sociale du 15 mars 2023, les membres du Conseil Municipal sont invités à délibérer sur les montants des subventions pouvant être versées aux associations :

Associations	Services proposés	Subventions 2023
Génération Guyonnes	Restauration scolaire Accueils périscolaire et extrascolaire	138 000 €
Pitchounes et Compagnie	Accueils périscolaire et extrascolaire	98 000 €
ARSB	Restauration scolaire	131 954 €
Familles Rurales – Association locale Saint- Georges-de-Montaigu	Accueils périscolaire et extrascolaire Lieu d'accueil enfants/parents	140 396 €
Crèche Les P'tits Câlines	Accueil du jeune enfant	55 651 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, par 35 voix Pour et 7 Abstentions (*Sophie Arzul, Etienne Colmard, Jean-Martial Haeffelin, Elodie Larcher, Sophie Licoine, Vincent Mathieu, Hubert Piveteau*)

- APPROUVE les montants proposés pour l'année 2023 aux associations petite enfance et enfance citées ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement des subventions selon les modalités précisées dans les conventions partenariales respectives,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier,
- DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au budget 2023

Fait à Montaigu-Vendée,

Le Maire,
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent
Limouzin
Date de signature : 13/04/2023
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 04 AVRIL 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 29 mars 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (34) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine	MORISSET Jean-Claude	MATHIEU Vincent
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	ARZUL Sophie
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LICOINE Sophie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	PIVETEAU Hubert
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	LARCHER Elodie
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	COLMARD Etienne
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (8) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Laëtitia PAVAGEAU	X	Virginie GILBERT
Fabienne MULLINGHAUSEN	X	Cyrille COCQUET
Steve OLLIVIER	X	Sophie MORNIER
Marie-Bénédicte BOUCLIER	X	Jean-Claude MORISSET
Isabelle BLAINEAU	X	Daniel ROUSSEAU
Anne-Sophie MENARD	X	Adeline LACHÉ
Nathalie SECHER	X	Florent LIMOUZIN
Vincent MATHIEU	X	Jean-Martial HAEFFELIN

Était absent excusé (1) : Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Sophie MORNIER

Délibération n°DEL20230404_19

Tarification des séjours courts Accueil de Loisirs et Maison de l'Enfance – Eté 2023

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Cécilia GRENET, Vice-Présidente en charge de la commission Education, famille et cohésion sociale. Elle souligne qu'en tant que gestionnaire de services extrascolaires, la commune de Montaignu-Vendée proposerait pour l'été à venir 4 séjours courts et une nuitée, répartis de la manière suivante :

- 3 séjours en juillet animés par l'accueil de loisirs, commune déléguée de Montaigu
- 1 séjour et 1 nuitée en août animés par la Maison de l'Enfance, commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay

Les modalités de participation sont précisées dans le règlement de fonctionnement des deux structures enfance. Par cohérence avec la tarification établie lors des temps péri/extrascolaires (avant et après l'école, mercredi, journées vacances scolaires), la tarification des séjours courts se référerait aux 6 tranches de quotient familial déterminées par la CAF.

Sur le principe de modularité de la tarification des familles, la prise en charge de la commune par séjour, pour un enfant, s'échelonnerait selon les quotients familiaux et le lieu de résidence entre 58% et 45%. Il est précisé que les enfants du dispositif ULIS scolarisés dans la commune bénéficieraient de l'application d'une tarification au quotient familial et que les familles situées aux deux premières tranches de QF peuvent bénéficier du dispositif VACAF.

La tarification pour les familles prendrait, comme l'année dernière, la forme d'un forfait « séjour », par enfant, soit :

Accueil de loisirs – Montaigu

Tarification des familles Année 2023	Séjour 2 jours (6-7 ans) Par enfant	Séjour 3 jours (8-9 ans) Par enfant	Séjour 4 jours (10-11 ans) Par enfant
QF ≤ 500 €	50,31€ *	66,42€ *	100,04 € *
501 ≤ QF ≤ 700 €	50,31 € **	66,42€ **	100,04 € **
701 ≤ QF ≤ 900 €	50,31 €	66,42 €	100,04 €
901 ≤ QF ≤ 1200 €	56,30 €	74,33 €	111,95 €
1201 ≤ QF ≤ 1500 €	59,90 €	79,07 €	119,10 €
QF ≥ 1501 € Et hors MV	65,89 €	86,98 €	131,01 €

Maison de l'Enfance – Saint-Hilaire-de-Loulay

Tarification des familles Année 2023	Nuitée (5-7 ans)	Séjour 4 jours (8-11 ans) Par enfant
QF ≤ 500 €	8,66 € ***	99,98 € *
501 ≤ QF ≤ 700 €	8,66 € ***	99,98 € **
701 ≤ QF ≤ 900 €	8,66 €	99,98 €
901 ≤ QF ≤ 1200 €	9,69 €	117,48 €
1201 ≤ QF ≤ 1500 €	10,30 €	124,98 €
QF ≥ 1501 € Et hors MV	11,33 €	137,48 €

* Prise en charge VACAF à hauteur de 90%

** Prise en charge VACAF à hauteur de 80%

*** Pas de prise en charge par VACAF

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, par 35 voix Pour et 7 Abstentions (*Sophie Arzul, Etienne Colmard, Jean-Martial Haeffelin, Elodie Larcher, Sophie Licoine, Vincent Mathieu, Hubert Piveteau*)

- ADOPTE l'organisation et la tarification des séjours courts proposés pour l'été 2023 par l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), commune déléguée de Montaigu et de la Maison de l'Enfance, commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier.

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait à Montaigu-Vendée,

Le Maire, Signé électoralement par : Florent

Florent LIMOUZIN

Date de signature : 13/04/2023

Qualité : Maire de Montaigu-Vendée

